

« Pour une écologie utile au sein du Département »



Soutenus par le Modem et Génération Ecologie, Basma Bouchkara et Stéphane Lancellotta, sont candidats sur le canton La Seyne 1

Ils sont tous les quatre issus de la liste « La Seyne verte et ouverte », conduite par Luc Patentreger aux Municipales de 2020. Les deux candidats en lice pour les Départementales, Basma Bouchkara et Stéphane Lancellotta, et leurs remplaçants Cassandra Verani-Lai et Guy Ferrier, sont soutenus par le Modem (auquel adhère S. Lancellotta) et Génération Ecologie (où sont encartés les trois autres). Pour autant, ils se revendiquent « libres et indépendants ».

« Les Indépendants », tel est d'ailleurs le nom du groupe dans lequel siègent trois d'entre eux au conseil municipal ⁽¹⁾. Et ce, après avoir quitté le groupe des élus de gauche suite à un différend sur le projet immobilier à Coste Chaude. « À l'inverse des élus de gauche, rappellent-ils, nous étions opposés à ce projet car, détruire un espace boisé pour construire

145 logements ne fait pas partie de nos idées ».

« Aujourd'hui, expliquent-ils, nous continuons le travail entrepris l'an dernier. Nous défendons une écologie utile, sensée – afin d'être acceptée par tous – et qui dépasse les clivages politiques ». Parmi leurs propositions pour le Département, ces candidats mettent en avant les « actions solidaires » envers les familles (« développer les centres d'accueil et les aides sociales à l'enfance ») et les aînés (« pour permettre leur maintien à domicile le plus longtemps possible »). Sans oublier « l'inclusion » des personnes handicapées dans la ville.

« Pallier les inégalités sociales »

Concernant les collégiens, ils jugent nécessaire de « défendre une sectorisation sensée ». « Il est inadmissible, juste pour une question de chiffres, d'affecter des enfants dans un col-



Basma Bouchkara et Stéphane Lancellotta (au centre) ont pour remplaçants Cassandra Verani-Lai et Guy Ferrier. (Photo M. G.)

lège où ils n'ont aucun élève de leur école », observe S. Lancellotta. Les candidats veulent aussi que le Département équipe les collégiens d'un ordinateur portable à l'entrée en 6^e afin de « pallier les inégalités sociales ». Et ils souhaitent que les élèves se voient proposer « davantage de projets tournés vers l'écologie, car ils sensibi-

lisent ensuite leurs parents à la protection de l'environnement ».

Autre priorité affichée : « Développer les pistes cyclables sécurisées afin de traverser La Seyne à vélo, voire d'aller à Toulon en toute sécurité. Cela permettra aussi de réduire les bouchons et la pollution ». Par ailleurs, les candidats s'engagent à « compléter les subven-

tions aux associations et à mieux contrôler l'efficacité des fonds attribués ». Et dans le domaine de la culture, ils veulent soutenir les artistes « affaiblis par la crise, notamment en facilitant leur exposition dans les infrastructures du département ».

Assurant que leur « affection pour La Seyne est le moteur de (leur) engagement », les représentants du Modem et de Génération Ecologie rappellent qu'ayant « tous les quatre une vie professionnelle » ; ils font « de la politique par conviction ».

M. G.

1. Guy Ferrier n'est pas élu au conseil municipal.

Les autres candidats du canton sont : Céline Ivaldi et Stéphane Sacco (gauche) ; Damien Gutierrez et Maeva Poirret (divers droite) ; Dorian Munoz et Cécilia Zanna (RN) ; Alexandra Gautier et Nicolas Grillières (LFI) ; Lydie Onteniente et Ludovic Pontone (union droite et centre) ; Samir Ben-Milhoub et Cécile Huguény (sans étiquette) ; Hakim Bouaksa et Martine Santini (EELV)

Vu, lu... entendu

Inauguration sujette à caution ?

L'inauguration de la Maison Française Giroud pour les femmes victimes de violences (Var-matin de mercredi) interpelle Dorian Munoz, élu RN au conseil municipal. Il estime que « la maire de La Seyne, MM. Muselier et Colin (tous candidats aux élections régionales, Ndlr) ont transformé la protection des victimes, en un vulgaire meeting partisan et politique ». L'élu d'opposition affirme donc qu'il sera « vigilant afin que cette réunion électorale soit intégrée et justifiée, dans les dépenses de campagne de M. Muselier ». Et rappelle que « toute dépense irrégulière ou non intégrée risquera d'être écartée par la Commission des comptes de campagne, pouvant conduire à l'invalidation du compte de campagne (du candidat) et le rendre inéligible ».